

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 15 février 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

1. Compte administratif 2020
2. Compte de gestion 2020
3. Travaux extension réseau gaz
4. Etablissement d'une cartographie du réseau éclairage public
5. Travaux topographiques et parcellaires :
 - Parking accès cimetière
 - Impasse de l'école
6. Rétrocession de l'impasse de Sauvignac dans le domaine public
7. Repas des aînés
8. Organisation de la semaine scolaire 2021
9. Jobs d'été 2021
10. Information déploiement Haut Débit
11. Information des effectifs du RPI Altviller-Lachambre
12. Divers

Etaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER – Mme Delphine SENSER - Mme Denise WEBER - Melle Angèle WEINACKER – M. Frédéric HECTOR – Melle Anne-Louise PICQ - M. Pascal PENNERAD - M. Jean-Pierre MONTALBANO

Etaient excusés : Mme Barbara SZABLEWSKI - M. Fernand BIEGEL

Procuration : M. Fernand BIEGEL donne procuration à M. Jean-Pierre MONTALBANO

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1. Compte administratif 2020

			Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	358 857,00	761 624,23	1 120 481,23
	Titres de recettes émis (y compris recettes rattachées à l'ex.)	B	198 977,51	363 465,54	562 443,05
	Réduction de titres	C	2 975,36	13 255,36	16 230,72
	Recettes nettes	D=B- C	196 002,15	350 210,18	546 212,33
	Reste à Réaliser				
	Autorisations budgétaires totales	E	358 857,00	428 012,97	786 869,97
	Mandats émis (y compris dépenses rattachées à l'ex.)	F	77 715,30	279 027,04	356 742,34
DEPENSES	Mandats annulés	G		11 558,46	11 558,46
	Dépenses nettes	H=F- G	77 715,30	267 468,58	345 183,88
	Résultat de l'exercice		118 286,85	82 741,60	201 028,45
RESULTAT					

**RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS
ANNEXES**

	<u>RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2019</u>	<u>PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020</u>	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2020</u>	<u>RESULTAT DE CLOTURE 2020</u>
BUDGET PRINCIPAL				
INVESTISSEMENT	-113 106,81		+118 286,85	5 180,04
FONCTIONNEMENT	515 337,60	-95 240,29	+82 741,60	502 838,91
TOTAL GENERAL	402 230,79	- 95 240,29	+201 028,45	508 018,95

Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE, Maire, donne connaissance à l'assemblée du compte administratif de l'exercice 2020 qu'il vient d'établir puis se retire.

Siégeant alors sous la présidence de Monsieur Claude DERU, 1^{er} adjoint :

Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020.

Monsieur Jean-Jacques BALLEVRE n'a pas pris part au vote.

2. Compte de gestion 2020

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le compte de Gestion 2020 établi par Madame la Trésorière Principale de Saint-Avold qui présente les montants identiques au Compte Administratif du point 1

3. Travaux extension réseau gaz

Dans la perspective d'alimenter en gaz l'ensemble du village, la commune s'est engagée à participer au coût des travaux. Lors de la 1^{ère} tranche aucune participation financière n'a été sollicitée.

Concernant la 2^{ème} tranche la Régie Energis de Saint-Avold a fait une estimation budgétaire pour la participation aux travaux d'extension du réseau gaz naturel dans les rues où le critère de rentabilité n'a pas été atteint à savoir :

- La rue des Champs pour un montant de : 2 040,00 € HT (24 m x 85 €)
- La rue Delphine Motte pour un montant de : 6 545,00 € HT (77 m x 85 €)
- La rue de Saint-Avold pour un montant de : 7 735,00 € HT (91 m x 85 €)

Le montant total de la participation s'élève à 16 320,00 € HT soit 19 584,00 € TTC

Cette participation pourra être plus ou moins élevée en fonction de la demande de branchement définitive des particuliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

4. Etablissement d'une cartographie du réseau éclairage public

Le réseau de l'éclairage public n'est pas répertorié sur nos plans.

Il faut établir une cartographie géoréférencée du réseau d'éclairage public pour la commune.

L'offre de la Régie Energis de Saint-Avold s'élève à 3 278,10 € HT soit 3 933,72 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

5. Travaux topographiques et parcellaires

Suite à la réalisation de deux parkings, une mise à jour du plan du village est nécessaire.

- A l'arrière de la mairie section 01 parcelles 285, 174, 175, 176,177
- Impasse de l'école section 01 parcelle 43

Les travaux concernent :

- Relevé topographique du terrain Altimétrique et Planimétrique
- Application du plan parcellaire sur le lever topographique
- Fourniture d'un fichier informatique DWG
- Fourniture plan papier

L'offre de la Société Civile Professionnelle de géomètres experts Ribic & Bour s'élève à un forfait de 800,00 € HT par relevé soit au total 1 600, 00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.

6. Rétrocession de l'impasse de Sauvignac dans le domaine public

Une convention de transfert dans le domaine public communal des VRD et des emprises communes du lotissement « 10, rue de Saint-Avold » a été signée entre Monsieur Rucho Christophe et la Commune le 21 janvier 2019. L'article 6 de la convention stipulait :

« La procédure de rétrocession débutera après la décision expresse du Conseil Municipal à l'issue de la réception de la totalité des travaux achevés. L'effet de la présente convention prendra fin lorsque le Conseil Municipal aura confirmé le classement des voies et réseaux dans le domaine public communal »

Le PV de réception des travaux a été signé le 9 octobre 2020, sans réserve, par le Maître d'ouvrage, le Représentant de l'entreprise, le Directeur des syndicats Eau et Assainissement et Monsieur Le Maire

La longueur totale de la voirie est de 42,92 m suite au plan de recollement du Géomètre-Expert Bousser Philippe.

Vu la configuration de l'impasse il est à noter que le candélabre de l'éclairage public a été posé à l'extrémité de la parcelle N° 293 section 05. Le propriétaire de la parcelle a donné son accord par écrit en date du 19 novembre 2020.

En date du 6 décembre 2020, Monsieur Rucho Christophe propose la rétrocession à la Commune de l'Impasse de Sauvignac à l'euro symbolique.

La rétrocession de la voirie dans le domaine public communal sera effective aux conditions suivantes :

- L'acte notarié sera à la charge du promoteur
- La cession se fera à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la rétrocession aux conditions ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

7. Repas des Aînés

La crise sanitaire entraîne l'annulation du traditionnel repas des Anciens qui est toujours prévu début mars.

C'est pourquoi le Maire propose d'offrir des paniers garnis aux Aînés de la Commune :

- Budget d'environ 20 € pour une personne seule (26 personnes seules)
- Budget d'environ 40 € pour un couple (41 couples)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition

8. Organisation de la semaine scolaire 2021

Depuis la rentrée 2018, sur le fondement du décret n° 237-1108 du 27 juin 2017 (article D.521-12 du Code de l'Education) la Commune bénéficie d'une dérogation de la semaine scolaire.

Cette dérogation arrivant à échéance à l'issue de l'année scolaire 2020-2021, il s'agit de formuler une nouvelle demande.

Deux possibilités :

- Demander à titre dérogatoire le renouvellement, pour une période maximum de trois ans, de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires.
- Adopter le cadre général, tel qu'il est défini par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, avec une organisation de la semaine répartie sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin.

Le Conseil d'école se prononcera le 9 mars 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour la reconduction de la semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire 2021 -2022

9. Jobs d'été 2021

Sept jeunes de 17 ans sont concernés pour les jobs d'été de cette année (2 garçons et 5 filles). Les jeunes travailleront du lundi au vendredi pendant 2 semaines sur la base de 20h/semaine. Une réunion sera prévue pour connaître les intentions de ces jeunes de participer ou non à ces Jobs d'été.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'opération.

10. Information déploiement Haut Débit

Du retard annoncé. Le NRO n'est toujours pas en service. Pas de déclenchement J3M pour la commercialisation. On peut espérer la fibre à domicile pour fin mai.

11. Information des effectifs du RPI Altviller-Lachambre

Le Maire expose une synthèse du courrier du 22/12/2020 et 27/01/2021 du DASEN de l'Académie de Nancy-Metz.

55 élèves à ALTVILLER

71 élèves à LACHAMBRE

Ces courriers vont apparaître une forte diminution du nombre d'élèves scolarisés dans le Département de la Moselle.

Le RPI Altviller-Lachambre est concerné pour la rentrée scolaire 2021/2022, le nombre de poste ne changera pas à condition que les effectifs annoncés ne baissent pas.

12. Divers

- Informations retour de l'enquête pour le terrain de tennis
- Groupe de travail Carte Communal (André Clamme, Claude Deru, Anne-Louise Picq- Frédéric Hector- Delphine Senser)

ALTVILLER, le 16 février 2021



Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

N°	Objet de la délibération
1	Compte administratif 2020
2	Compte de gestion 2020
3	Travaux extension réseau gaz
4	Etablissement d'une cartographie du réseau éclairage public
5	Travaux topographiques et parcellaires : <ul style="list-style-type: none">- Parking accès cimetière- Impasse de l'école
6	Rétrocession de l'impasse de Sauvignac dans le domaine public
7	Repas des aînés
8	Organisation de la semaine scolaire 2021
9	Jobs d'été 2021